

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 10 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents : *Mesdames, Messieurs*, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, BONHOMME Marilyne, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUBERT Hugo, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, TROUBLE Céline, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal, WINTREBERT Isabelle.

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance Mmes BONHOMME Marilyne et TROUBLE Céline

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017
2. Décisions du Maire
3. Création de 2 emplois : agent de maîtrise à temps complet et adjoint administratif à temps non complet
4. Mise à jour du tableau des effectifs
5. Ralliement à la procédure de renégociation de contrat groupe d'assurance statuaire du CIG
6. Adoption du nouveau compte rendu de l'entretien professionnel
7. Suppression de la prime spéciale d'installation
8. Recensement de la population 2018 : Création de 5 postes d'agents recenseurs
9. Budget communal : Décision modificative n° 1
10. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Sports pour l'aménagement d'un city stade et d'un parcours de santé
11. Désignation d'un délégué suppléant au CLECT
12. Adoption du rapport du CLECT de la CCVE
13. Approbation de la modification des statuts du SIARCE
14. Demande de modification des statuts du Syndicat de Musique des Deux Vallées
15. Avis sur le rapport VEOLIA sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - exercice 2016
16. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h45

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Mme le Maire donne lecture du **procès-verbal** du conseil municipal du **vendredi 30 juin 2017**
Il est approuvé à l'**unanimité**.

2. **DECISIONS DU MAIRE**

Décision N°2017-09 du 21 juin 2017 : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régissant les relations entre la commune et les commerçants ambulants au profit de M. Fabien MONE (Délice Pizzas) à partir du 1^{er} juillet 2017 pour la somme de 124 €/semestre.

Décision N°2017-10 du 21 juin 2017 : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régissant les relations entre la commune et les commerçants ambulants au profit de Mme Sandrine LEVEDRINE (Boucherie chevaline) à compter du 25 juillet 2017 pour la somme de 124 €/semestre.

Décision N°2017-11 du 13 septembre 2017 : Signature de 2 conventions avec la commune d'Auvernaux fixant les modalités financières et administratives pour

- L'accès à l'accueil de loisirs pour les communes avoisinantes
- L'accueil des enfants aux écoles maternelle et élémentaire

Décision n°2017-12 du 13 septembre 2017 : Signature d'une convention avec la commune de Nainville les Roches fixant les modalités financières et administratives pour l'accueil des enfants à l'école maternelle.

3. ***CREATION DE 2 EMPLOIS : AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET ET ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (24H30)***

Mme le maire explique qu'un agent des services techniques est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, établie au titre de la promotion interne, sans condition d'examen professionnel, avec effet au 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 2 ans. Afin de permettre de nommer cet agent sur ce nouveau grade, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

D'autre part, l'animatrice responsable du relais d'assistants maternels, en contrat à durée déterminée depuis plus de deux ans a sollicité par courrier sa nomination stagiaire sur un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 24 h 30 hebdomadaires, en attente de sa réussite au concours d'éducateur de jeunes enfants.

Cet agent donnant entière satisfaction dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées dont une grande partie est administrative et afin de pouvoir pérenniser son emploi par une nomination stagiaire, le conseil municipal accède à cette demande en créant l'emploi correspondant d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 24h30. Le tableau des emplois sera donc modifié en conséquence.

Après avoir entendu le maire, **le conseil municipal à l'unanimité** approuve la création des 2 emplois précités et la modification du tableau qui s'en suit.

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Des emplois inscrits au tableau des effectifs sont devenus vacants et obsolètes. Il convient donc de les supprimer quitte à les recréer, si besoin, par délibération.

Il s'agit de :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (2h15 hebdomadaires).
- 1 emploi de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

Le Comité technique a donné un avis favorable à la suppression de ces postes.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la mise à jour du tableau des emplois tel que présenté.

5. RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE DU CIG

Mme ROYER explique à l'assemblée que depuis 1992, le CIG souscrit, pour le compte des collectivités de la Grande Couronne IDF, un contrat groupe d'assurance (*arrêts maladie, maternité, longue maladie/ longue durée, accident du travail ...*).

L'échéance du contrat actuel, auquel la commune adhère depuis 2015, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le CIG va donc entamer la procédure de renégociation selon les règles de la commande publique. La commune de Champcueil peut s'y rallier de nouveau.

Le C.I.G. propose de se charger de la mise en concurrence auprès des sociétés d'assurances, de la passation et du suivi du marché. Il va alors agir pour le compte des collectivités. Au vu de la complexité de la mise en concurrence des contrats d'assurances ainsi que du statut de la fonction publique territoriale et de l'intérêt d'une consultation groupée, il est proposé au conseil municipal de rallier la procédure engagée par le CIG.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CIG va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

6. ADOPTION DU NOUVEAU COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame le Maire informe l'assemblée que le CIG a mis à disposition des collectivités qui le souhaitent un modèle de compte rendu de l'entretien professionnel annuel.

Elle précise qu'elle souhaite utiliser ce nouveau formulaire qui a reçu l'avis favorable de l'ensemble du collège des représentants du personnel et des représentants des collectivités lors de la séance du comité technique du 7 septembre 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le nouveau modèle de compte rendu de l'entretien professionnel tel que présenté.

7. SUPPRESSION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Par délibération en date du 18 décembre 1992, la commune a décidé d'instituer une prime spéciale d'installation. Cette prime était destinée aux agents de la fonction publique territoriale qui, à l'occasion de leur accès à un premier emploi dans une collectivité locale, étaient recrutés sur un poste de fonctionnaire titulaire.

Etant donné que la majorité des candidats recrutés sont issus en grande majorité du bassin d'emploi territorial existant, et dans un contexte de budget contraint et de recherche de pistes d'économie, il est proposé d'arrêter le versement de la prime spéciale d'installation.

Le conseil municipal à la majorité (3 abstentions : P. ALDEGUER, M.F MAUGOURD DUPORTET, K. NOGUES), approuve la suppression de la prime spéciale d'installation et décide d'abroger la délibération du 18/12/1992 instituant cette prime.

8. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : CREATION DE 5 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire explique qu'une enquête de recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Afin d'effectuer cette enquête il est nécessaire d'embaucher des agents recenseurs dont le rôle est de collecter par secteur les feuilles de logement et les bulletins individuels. Etant donné la population connue de 2013 (dernier recensement) et le fait qu'il est conseillé de ne pas attribuer plus de 260 logements à recenser par agent, il est nécessaire de créer 5 postes. La rémunération de ces agents est à la charge de la commune. Elle est compensée pour majeure partie par le versement d'une dotation forfaitaire de recensement.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité décide la création de 5 emplois d'agents recenseurs non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

NB : La rémunération de ces agents sera définie ultérieurement quand le montant de la dotation nous aura été communiqué.

9. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme ROYER, adjointe aux finances, explique que le budget communal voté lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017, doit être modifié pour prendre en compte les dépenses suivantes :

1. L'achat d'un sèche-linge pour le restaurant scolaire en remplacement de l'ancien défectueux (*l'achat prévu initialement étant un lave-linge, celui-ci est du coup, reporté*)
2. Le branchement électrique des caméras de Loutteville, Chemin du Gâtinais, Chemin de la Couture et Verger des Challoys, non prévu au budget. (*Ces dépenses viennent en remplacement du panneau lumineux initialement prévu*)
3. L'achat d'un destructeur de papier pour la mairie pour remplacer l'ancien défectueux

D'autre part, elle explique que dans le cadre du contrat régional territorial, la commune a demandé l'annulation du programme « Réhabilitation de la Ferme des Montcelets » afin de le remplacer par un autre. De fait, le conseil régional demande le remboursement de l'acompte que nous avons touché sur ce programme, d'un montant de 5.501,93 €.

En conséquence, le budget primitif doit être modifié comme suit :

Investissement – Dépenses

- Programme 290 – Bâtiment Enfance / Compte 2184 - 250 €
- Programme 360 – Ecole Chancoia / Compte 2188 - 300 €
- Programme O .N.A (*Opérations non affectées*)
 - Compte 2188 + 550 €
 - Compte 21318 - 11.500 €
 - Compte 2188 + 1.315 €
- Programme 130 – Voirie / Compte 21534 + 11.500 €
- Programme 350 – Ferme / Compte 1322 + 5.502 €
- Programme Opérations financières / Compte 020 - 6.817 €

Après avoir entendu son rapporteur, **le conseil municipal à l'unanimité**, approuve la décision modificative n°1 du budget communal comme ci-dessus mentionnée et autorise par conséquent le maire à modifier le budget en ce sens.

10. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES SPORTS POUR L'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE ET D'UN PARCOURS DE SANTE

M. LE PORHIEL, délégué aux sports explique à l'assemblée que le projet global de réhabiliter le plateau omnisports comprend deux opérations :

1. La première appelée « réhabilitation d'un terrain multisports » regroupe
 - un plateau omnisports avec mini terrain de football, de basket-ball et de hand Ball (city stade),
 - pistes d'athlétisme
 - tables de ping-pong en ciment
 - une aire de jeux et de loisirs pour les enfants de 1 à 8 ans.

Le coût de cette opération s'élève à 133 202 euros HT et peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 15% des sommes éligibles.

2. La seconde appelée « création d'un parcours de santé » vise à répartir les équipements sportifs sur l'ensemble de la commune. Elle consiste en l'installation de trois aires de fitness connectées situées respectivement sur les hameaux de Beauvais et Loutteville et sur le plateau du terrain multisports au bourg.

Le cout de cette deuxième opération s'élève à 38 715 euros HT et peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 50% des sommes éligibles.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les deux opérations telles que présentées ci-dessus, et autorise le maire à demander les subventions auprès de la Direction Régionale des Sports à hauteur du montant maximum pour chacune des opérations présentées.

11. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU C.L.E.C.T DE LA CCVE

Par délibération du 16 juin 2015 en conseil communautaire, la CCVE a institué une *Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges* (CLECT) fixant sa composition à 21 membres issus de chaque commune membre.

Afin de permettre un fonctionnement optimal de cette commission, il est proposé de désigner un suppléant pour chaque représentant communal (Mme Frédérique ROYER étant titulaire). Cette désignation doit se faire par élection en conseil municipal parmi les élus locaux. M. Pierre CHERPRENET se porte candidat.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne M Pierre CHERPRENET comme représentant suppléant de la commune de CHAMPCUEIL au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

12. ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T DE LA CCVE

Les représentants siégeant au sein de la CLECT de la CCVE, en date du 4 juillet 2017, ont été chargés d'examiner les nouvelles charges transférées au titre :

1. De la **compétence aide à domicile** qui concerne les personnels des services en régie des communes de Mennecy et Vert-le-Grand, et les subventions versées aux associations suivantes : – Association Santé à Domicile (*ASAD*), Association de Soins d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné (*ASAMDTA*) ; Association Soins Aides Ménagères aux Personnes Agées (*ASAMPA*) et Centres Locaux d'Information et de Coordination gériatrique (*CLIC*);
2. De l'entretien et du renouvellement du patrimoine relatif aux zones d'activités transférées le 1^{er} janvier 2017 ;
3. De l'entretien et du renouvellement des voiries d'intérêt communautaire situées à Fontenay le Vicomte et à Ormoy.

Champceuil n'étant pas concerné par les 2 dernières compétences.

Ce rapport doit être approuvé en conseil municipal. Une fois approuvé, il pourra être présenté au conseil communautaire pour la détermination des attributions de compensation.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en date du 4 juillet 2017, portant sur les charges ci-dessus mentionnées.

13. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE

Les statuts du SIARCE ont dû être modifiés pour deux raisons :

- permettre à Cœur d'Essonne Agglomération d'exercer selon son souhait, la seule compétence distribution publique d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018,
- valider l'adhésion du SIERME au SIARCE

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la modification des statuts proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 22 juin 2017 concernant la sécabilité de la compétence eau potable et l'adhésion du SIERME au SIARCE.

14. DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE MUSIQUE DES DEUX VALLEES

Madame le maire explique qu'à maintes reprises, la commune a essayé de se retirer du Syndicat de Musique des Deux Vallées compte tenu du coût occasionné (environ 7000€/an).

Sur les conseils de la CCVE une procédure qui consistait à demander la réécriture des statuts du Syndicat afin de trouver un mode de répartition plus juste a été entamée. Cette demande s'est faite par courrier RAR auprès du Syndicat en date du 3 octobre 2016. La demande de retrait a été ensuite réitérée par une délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2016.

Toutefois, du fait que courrier et délibération n'aient pas été adressés dans l'ordre et dans un souci de sécurité juridique, Madame la Préfète nous demande de recommencer la procédure compte tenu de la sensibilité de ce dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité demande la modification des statuts et charge madame le maire de transmettre la délibération par pli recommandé avec accusé de réception au SI

15. AVIS SUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait pris acte de ce rapport sans donner son avis. Il convient donc de se prononcer dessus.

Le conseil municipal à la majorité donne un avis favorable à ce rapport (*5 Pour : D. HUET, A.M LALANNE, P. ALDEGUER, M. HIVERT, F. ROYER – 16 Abstentions : A. AUDABLE, M. BONHOMME, P. CHERPRENET, E. DUVAUCHELLE, H.HUBERT, F. LE COAT, F. LE PORHIEL, J. MARTIN, M.F MAUGOURD-DUPORTET, N. MOURLAN, K. NOGUES, V. ROSE, M. TOURNEFIER, S. VANDENBUSSCHE, P. VARALLI, I. WINTREBERT - 2 contre : S. JACQUET, C. TROUBLE*)

16. QUESTIONS DIVERSES

A/ MME LALANNE informe l'assemblée d'un projet de rapprochement du SIARCE avec le CCAS permettant aux familles en difficulté d'être aidées pour payer leur facture d'eau. LE SIARCE versera une sorte de subvention au CCAS (dont le montant serait calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de bénéficiaires du RSA sur la commune) et le CCAS décidera de la manière de répartir cette aide. Nous pourrions être informés des factures impayées par VEOLIA. Ce projet pourrait voir le jour d'ici 4 à 5 mois par une convention signée entre le CCAS et le SIARCE.

B/ Restauration scolaire : Mme MOURLAN annonce la modification des menus des restaurants scolaires, passant de 5 à 4 composants ; avec un produit bio à chaque repas ; afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Elle précise que ceci ne sera réalisé qu'à l'essai, entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël, le temps d'avoir un retour des parents.

C/ M. ALDEGUER demande où en sont les travaux d'accessibilité sur la commune par rapport à l'ADAP. M. LE COAT lui répond que les travaux sont en cours. Selon le document du P.A.V consultable en mairie, 50.000€ de travaux par an sont prévus sur 6 ans. Ont déjà été réalisés :

- L'accessibilité mairie avec la mise en place d'une bande de guidage pour les malvoyants et l'abaissement des seuils d'entrée, reste à faire les toilettes et ajouter une tablette à l'accueil
- L'accessibilité du foyer rural est prévue pour 2018

D/ Mme MAUGOURD-DUPORTET souligne également les problèmes d'accessibilité des trottoirs notamment à la Marivoise.



Elle signale également que lors de la brocante l'organisateur a demandé les cartes d'identité des exposants, ce qui est illégal. Mme le maire lui répond qu'elle n'était pas au courant de cette pratique et qu'elle allait leur adresser un courrier. Elle souligne toutefois que les exposants restaient libres de donner ou non leur carte d'identité même sur demande et que cette manifestation a été appréciée d'une grande partie de la population.

E/ Locaux communaux : M. LE COAT informe que le local SFR situé à proximité des terrains de pétanque a été vidé et est donc disponible. Il est envisagé d'y installer un défibrillateur. Le garage de la Maison Verdu où était l'épicerie éphémère est désormais vide aussi, il a été récupéré pour entreposer le matériel communal et celui de la Caisse des écoles.

F/ Mme JACQUET s'interroge sur l'Agenda 21. M. DUVAUCHELLE lui répond qu'un audit réalisé par l'association « Notre village, terre d'avenir » devrait avoir lieu le 18 octobre prochain (en attente de confirmation) afin de définir le plan d'action.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15

Le Maire



Martine HIVERT

Les secrétaires de séance



Marilyne BONHOMME



Céline TROUBLE

